



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **APPEL A MOBILISATION**

### **En grève, en manif, en AG !**

**Parce que le gouvernement** conduit une entreprise de destruction de la société française en s'attaquant au système des retraites basé sur la solidarité intergénérationnelle, au service public régulateur des inégalités et aux acquis sociaux protecteurs des plus faibles,

**Parce que le ministère de la Justice** supprime des tribunaux, privatise toujours plus ses missions,

**Parce que le Secrétariat Général** promeut le salaire au mérite, met fin au CAP et aux mutations au barème, entérine l'arbitraire et la concurrence.

**Parce que les conditions de travail des personnels de la PJJ** se dégradent chaque jour et que la réforme de la justice des mineur.e.s par le biais de la promulgation du CPJM transformera la mission d'éducation en système probatoire,

**Parce que c'est l'ensemble de ce qui fonde les valeurs** de solidarité, d'humanisme et d'une vision émancipatrice de l'éducation qui sont gravement remis en cause,

**qu'il faut se mobiliser !**

**LE SNPES-PJJ/FSU appelle tous les personnels à être en grève et à manifester le 5 décembre 2019:**

→ pour la défense des retraites et l'abandon du plan Macron-Delevoye

→ contre le démantèlement de la Fonction Publique

→ afin de lutter contre la mort annoncée de la PJJ à travers

- la mise en place du Code de la Justice Pénale des Mineur.e.s  
[http://snpespjj.fsu.fr/IMG/pdf/4\\_pages\\_code\\_justice\\_penale\\_4\\_9\\_19.pdf](http://snpespjj.fsu.fr/IMG/pdf/4_pages_code_justice_penale_4_9_19.pdf)
- la suppression des CAP  
[http://snpespjj.fsu.fr/IMG/pdf/tract\\_cap-2.pdf](http://snpespjj.fsu.fr/IMG/pdf/tract_cap-2.pdf)
- la mise en concurrence des agents via le Complément Indemnitaire Annuel qui instaure le salaire au mérite  
[http://snpespjj.fsu.fr/IMG/pdf/tract\\_cia-1.pdf](http://snpespjj.fsu.fr/IMG/pdf/tract_cia-1.pdf)

→ en participant aux assemblées générales de grève du SNPES-PJJ/FSU et interprofessionnelles le 5 décembre

→ en défendant la perspective d'une grève reconductible, seule réponse à la hauteur des enjeux et attaques, au moment charnière de la transformation radicale de la PJJ et dans un contexte où d'autres secteurs professionnels annoncent la reconduction de la grève.

**Le SNPES-PJJ/FSU appelle tou.te.s les militant.e.s à se mobiliser :**

→ en débattant avec les collègues dans les services afin d'élaborer des moyens de résistances face au démantèlement de la PJJ

→ en diffusant les tracts SNPES PJJ/FSU (mobilité, CIA, Code de Justice Pénale des Mineur.e.s...) dans les services et tribunaux et auprès de nos partenaires

→ en se rapprochant des collectifs justice des mineur.e.s et des syndicats qui les composent

( SAF , SM...)

**Le SNPES PJJ/FSU exige auprès de l'administration :**

→ L'abandon du projet du code de justice pénale des mineurs et une réécriture humaniste et progressiste de l'ordonnance de 1945

→ Un moratoire pour 2020 sur les règles de mobilité, le maintien du barème et le non-profilage des postes

→ Une redistribution équitable et égalitaire du CIA pour toutes et tous

**A cette fin le SNPES-PJJ/FSU dépose un préavis de grève reconductible à partir du 5 décembre 2019 7h au 5 janvier 7h du matin.**